RCS : STRASBOURG
Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00242
Numéro SIREN : 529 568 768
Nom ou dénomination : AB RETOUCHES

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2023 sous le numéro de dépôt 15468

AB RETOUCHES

SARL au capital de **1.000 Euros**
Siège Social : 44 rue du Faubourg de Saverne – 67 000 STRASBOURG
RCS de STRASBOURG N° : 529 568 768

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 30/09/2023

L'An 2023, le 30 Septembre, à 20 heures, les associés se sont réunis au siège social à Strasbourg, en assemblée générale extraordinaire sur convocation faite conformément aux dispositions légales et statutaires.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés. Les pouvoirs des associés représentés sont annexés à la feuille de présence.

Sont présents:

- Monsieur AKBALIK Bulent
 Né le 05/03/1974 à Hozat (TURQUIE),
 Demeurant au 17 A rue des Petits Champs 67 170 GEUDERTHEIM
 De nationalité turque,
 - **titulaire de 30 parts**
- Madame AKBALIK Turkan, née ARASLAN
 Née le 10 Mars 1973 à Antakya (TURQUIE),
 Demeurant au 17 A rue des Petits Champs 67 170 GEUDERTHEIM
 De nationalité française
 - **titulaire de 70 parts**

Total des parts présentes ou représentées : **100 parts** :

L'assemblée est présidée par Monsieur AKBALIK Bulent, gérant de la société.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble **deux cents parts sociales,** représentent la totalité des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires, conformément aux dispositions de l'article **12** des statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les récépissés des lettres recommandées de convocation,
- le rapport du gérant,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Puis, le Président déclare que le texte des résolutions proposées a été adressé aux associés, en même temps que l'avis de convocation.

Les associés ont donc eu la possibilité de poser, pendant ce délai, toutes questions au gérant.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration à l'unanimité et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A.T AB

-Dissolution anticipée de la société
-Définition du siège de liquidation
-Nomination du liquidateur
Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTION N° 1

La société est dissoute par anticipation à compter du **30/09/2023** pour cause de cessation d'activité. Elle est par conséquent mise en liquidation volontaire à compter de la même date.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTION N°2

A compter de cette même date, Monsieur AKBALIK Bulent, né le 05/03/1974 à Hozat (TURQUIE), demeurant au 17 A rue des Petits Champs 67 170 GEUDERTHEIM, est nommé liquidateur pour la durée de la liquidation.
Celui-ci déclare accepter ces fonctions.

Le siège de liquidation est fixé au domicile du liquidateur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTION N°3

L'assemblée donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés sous réserve notamment des dispositions de l'article L 237 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 21 H 00.

De tout ce qui précède a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture faite a été signé par le gérant et les associés.

Fait à Strasbourg, le 30 Septembre 2023 en cinq exemplaires originaux.

Signatures

M. AKBALIK Bulent Gérant	
Mme AKBALIK Turkan, née ARASLAN Associée	